



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 56246

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la problématique du risque infectieux en médecine de ville. La pratique de gestes invasifs dans les cabinets médicaux, les policliniques, les EHPAD et au domicile du patient tend à augmenter significativement. Cette tendance de fond connaîtra, avec le vieillissement de notre population, un développement plus important encore dans les prochaines années. Cette problématique encore méconnue interroge notre société dans son ensemble et pose, en outre, la question de l'égalité d'accès et de la qualité des soins entre l'hôpital et la médecine de ville. Les patients qui reçoivent des soins en dehors du milieu hospitalier doivent pouvoir bénéficier du même niveau de qualité et de sécurité de soins. À ce titre, le recours et le bon usage des dispositifs médicaux dans les soins de ville, permettent de prendre en charge ou de prévenir des infections qui améliorent significativement la qualité de vie des patients en dehors de toute prise en charge hospitalière. *A contrario*, des patients mal pris en charge à domicile conduirait à des risques de ré-hospitalisation élevés, ce qui ne serait pas le résultat souhaité. Elle a souhaité mettre l'accent sur la sensibilisation des acteurs concernés et sur la prévention de l'ensemble des infections associées aux soins (IAS) tout au long du parcours de soins. C'est à ce titre qu'a été lancé le plan stratégique national de prévention des infections associées aux soins, qui vise à renforcer l'organisation de la prévention des IAS, à mieux structurer les actions de prévention et à agir sur les déterminants du risque infectieux. Or, en l'absence d'un système de surveillance épidémiologique adapté et donc de données scientifiques sur cette problématique nouvelle, l'étendue, la gravité et la récurrence du risque infectieux en France demeurent inconnues. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de réaliser une étude de prévalence afin de mieux sérier le risque infectieux en médecine de ville et ainsi permettre une sensibilisation efficace des professionnels de santé, des patients, comme de leurs proches.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56246

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7375

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)